



Le Saint-Siège

MESSAGE-RADIO DU PAPE JEAN XXIII

À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE L'ANNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ*Dimanche 28 juin 1959

Nous apprenons avec une vive satisfaction l'institution, par les soins de l'Organisation Nations Unies, d'une Année mondiale du Réfugié, de juin 1959 à juin 1960, et Nous apportons de grand cœur l'appui moral de Nos encouragements à cette noble initiative. Le sort de ceux qui vivent exilés loin de leur patrie a toujours attiré de façon très particulière la sollicitude maternelle de l'Église catholique, qui ne saurait oublier les paroles du Christ, son divin Fondateur : « J'étais étranger, et vous m'avez accueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; prisonnier, et vous êtes venu me voir... » (Mt, 25, 35.)

Or, c'est par centaines de milliers aujourd'hui – personne ne peut l'ignorer – que des réfugiés, victimes à divers titres des bouleversements de ces dernières années, sont encore retenus dans des camps et logés dans des baraquements, humiliés dans leur dignité d'hommes, exposés parfois aux pires tentations du découragement et du désespoir.

Quel homme de cœur pourrait rester indifférent à ce spectacle : tant d'hommes, de femmes, d'enfants même, privés, sans faute de leur part, de certains droits les plus fondamentaux de la personne humaine ; des familles dissociées contre leur gré, les époux séparés de leurs épouses, les enfants retenus loin de leur parents... Dans la société moderne, si fière de ses progrès techniques et sociaux, quelle anomalie douloureuse ! Chacun a le devoir d'en prendre conscience et de faire ce qui dépend de lui pour la faire disparaître.

Que n'avait pas fait, déjà, en faveur des réfugiés de la première guerre mondiale, le Pape Benoît XV, dont le cœur généreux était si largement ouvert à toutes les détresses ! Et que ne fit pas, à son tour, lors du dernier conflit, Notre immédiat Prédécesseur Pie XII, si compatissant aux souffrances humaines, si sensible à toute atteinte au droit naturel ! Que d'interventions sur le plan international, que d'initiatives du Saint-Siège, que de secours de toutes sortes partir de la Cité du Vatican en ces années tragiques, activité bienfaisante aux multiples aspects, dont Nous fûmes Nous même, pour une part, le témoin ému et l'instrument !

Appelé à recueillir ce précieux héritage de charité et de défense du pauvre, qui est un des plus beaux fleurons de l'Église catholique, Nous élevons la voix, à Notre tour, en faveur des réfugiés,

et Nous exhortons paternellement Nos fils de toutes les parties du monde à apporter leur collaboration généreuse et efficace au succès de cette Année Mondiale du Réfugié, inspirée par des vues si nobles et désintéressées auxquelles il Nous plait de rendre hommage.

Que tous s'emploient donc, selon leurs moyens, à assurer un sort meilleur à leurs frères malheureux, se souvenant que leur attachement à l'Église et au Christ n'a pas été étranger, dans bien des cas, à leurs présentes épreuves. Et si l'un ou l'autre – ce qu'à Dieu ne plaise – était tenté de fermer son mur à cet appel, qu'il se remette en mémoire le grave avertissement de Notre Prédécesseur : « Et vous, vous qui demeurez insensibles aux angoisses du réfugié, errant sans toit, ne devriez-vous pas vous sentir solidaires de lui, dont le sort misérable d'aujourd'hui pourrait être le vôtre demain ? » (Pie XII, Radiomessage de Noël, AAS XLIII p.56).

Nous exhortons avant tout les pasteurs d'âmes à attirer l'attention de leurs fidèles sur cette invitation de la Providence à manifester leurs sentiments de charité chrétienne.

Comme, d'autre part, l'initiative privée est impuissante à résoudre à elle seule des problèmes de cette ampleur, Nous avons confiance que les autorités publiques auront à cœur, au cours de cette Année, de poursuivre et d'intensifier encore les efforts si louablement entrepris dans ce domaine. Des résultats importants, Nous le savons, ont déjà été obtenus sur le plan international, notamment l'élaboration et l'adoption par d'assez nombreux États de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés. Puissent ces États, et d'autres à leur suite, ouvrir toujours plus généreusement leurs frontières et assurer promptement le reclassement humain et social de tant d'infortunés ! Puissent ceux-ci retrouver sans tarder ce après quoi ils soupirent si ardemment: une existence digne, au sein d'une patrie d'adoption hospitalière, dans la jouissance paisible de leurs droits personnels et familiaux.

Sur tous ceux – individus et collectivités – qui hâteront la réalisation de ce but si désirable en participant en quelque façon – comme Nous le ferons Nous-même selon moyens – au succès de l'Année mondiale du Réfugié, Nous invoquerons de grand cœur la protection et les faveurs particulières du Dieu tout-puissant et miséricordieux.

**Discorsi, Messaggi, Colloqui del Santo Padre Giovanni XXIII, vol.I, p.395-397.*

L'Osservatore Romano, 30.6-1.7.1959 p.1, 2.

La Documentation catholique, n°1308 col.925-928.